



Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°458/2023

OBJET : Paysages sans emballages – modification de la délibération 445 du 31 Mars 2023

Membres : 24

Présents votant : 18

Pouvoirs : 5

L'an deux mille vingt-trois, et le 22 Septembre

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 15 Septembre 2023, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la commune du Puech.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Jean-Louis GELY, conseiller départemental du canton de MONTPELLIER 2

- Madame Sylvie TOLUAFE, déléguée suppléante de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB.

- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Patrick JAURES, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Sébastien VAISSADE, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Marie SABATIER, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jean-Philippe OLLIER, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Danièle JOSEPH, déléguée de la Communauté de communes du LODEVOIS ET LARZAC,

POUVOIRS :

- Madame Nicole MORERE, conseillère départementale de canton de GIGNAC
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départemental de canton de LODEVE
- Monsieur Jean Luc FALIP, conseiller départemental de canton de CLERMONT L'HERAULT
- Monsieur Yvon PELLET, conseiller départemental suppléant du canton de LE CRES

- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,

Grâce à la proposition de son projet « Paysages sans emballages », le Grand site a fait partie en 2022 des 18 lauréats d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) national pour la prévention et le traitement des déchets abandonnés diffus issus des emballages ménagers ; cet AMI a été lancé par l'entreprise Citéo fin 2021.

Vus les enjeux en sites naturels exceptionnels et fréquentés et la qualité du projet conduit la première année, les échanges avec Citéo ont permis d'aboutir à un projet de convention pluriannuelle.

Il n'y a pas d'impact sur le budget du SMGS 2023 car les 20% d'auto-financement requis correspondent à la prestation de ramassage des déchets classique et à la valorisation du temps de travail des patrouilles et de l'équipe pour la réalisation de la mission, coûts déjà supportés par la structure. Le budget alloué par Citéo finance les actions spécifiques au projet (sensibilisation, communication, patrouilles supplémentaires, caractérisation...).

La délibération n°445 du 31 mars 2023 prévoyait que la convention courrait du 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2024 pour une aide financière prévisionnelle de 40 368€. Les termes de la nouvelle convention en cours de finalisation (consultable [ici](#)) proposent un partenariat courant du 1^{er} juin 2023 au 31 décembre 2025, renouvelable une fois pour 3 ans. Les modalités de calcul de l'accompagnement ont été revus à la hausse également.

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 034-253403604-20230922-458-DE

Berger
Levrault

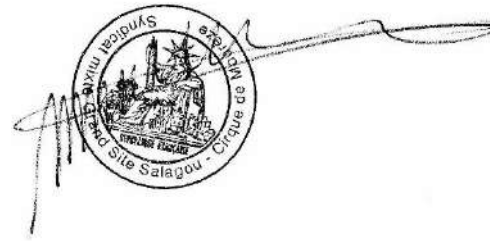
Le Comité Syndical,
Le rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVE cette action

AUTORISE la Présidente à signer la convention de partenariat avec Citéo du 1^{er} Juin 2023 au 31 Décembre 2025 avec possibilité de renouvellement une fois pour 3 ans.

Pour Extrait Conforme,
Au Puech,
Le 22 Septembre

La Présidente



Marie PASSIEUX